

Québec, le 21 avril 2021

**MODIFICATION**

Goldcorp Canada Ltd.  
1751, avenue Davy  
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 0A8

N/Réf. : 3214-14-042

Objet : Projet minier Éléonore  
Exploitation du parc à résidus miniers

---

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 10 novembre 2011 en vertu de l'article 164 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), et modifié les 16 mai 2012, 5 février 2013, 11 février 2013, 11 juin 2013, 26 juillet 2013, 9 janvier 2014, 25 février 2014, 28 février 2014, 8 septembre 2014, 13 janvier 2015, 2 août 2016, 21 juillet 2017, 25 mai 2018, 13 août 2019 et 16 septembre 2019 à l'égard du projet ci-dessous :

- Exploitation minière Éléonore.

À la suite de votre demande datée du 25 août 2020 et complétée le 4 février 2021, à la suite du dépôt de la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de ladite loi, et après avoir consulté le Comité d'examen, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les modifications suivantes :

- Rendre permanente la halde à stériles du parc à résidus miniers localisée dans la cellule no 3;
- Gestion des résidus dans le parc à résidus miniers par codisposition des résidus désulfurés et des stériles;
- Agrandissement du bassin de collecte des eaux de ruissellement du parc à résidus miniers avec l'ajout d'un deuxième bassin d'une capacité d'environ 100 000 m<sup>3</sup>;
- Aménagement d'un système de pompage hivernal augmentant le débit maximal à 380 m<sup>3</sup>/h.

## MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-042

Le 21 avril 2021

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre de M<sup>me</sup> Geneviève Pepin, de Goldcorp Canada Ltd., à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 25 août 2020, concernant la demande de modification du certificat d'autorisation global – Exploitation du parc à résidus miniers, 2 pages et 1 pièce jointe :
  - SNC-LAVALIN. Exploitation du parc à résidus miniers – Demande de modification du CA Global, Goldcorp Canada Ltd. – Mine Éléonore, août 2020, 15 pages et 2 annexes ;
- Lettre de M<sup>me</sup> Geneviève Pepin, de Goldcorp Canada Ltd., à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 février 2021, concernant les réponses aux questions et commentaires – Projet minier Éléonore – Modification de l'exploitation du parc à résidus miniers, 4 pages et 1 pièce jointe :
  - SNC-LAVALIN. Modèle numérique de l'écoulement de l'eau souterraine et du transport des contaminants au parc à résidus (PAR) de la mine Éléonore, 5 octobre 2016, 34 pages et 2 annexes.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ces documents.

En outre, ladite modification du certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,



Marc Croteau